

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD est, sans aucun doute, tout à fait capable de discuter de rencontres qu'il pourrait avoir eues avec des représentants américains. Je suis persuadé qu'il voudra me laisser le même privilège.

J'ai répondu au député. Ces questions ont-elles été discutées lors de rencontres bilatérales? Bien entendu. Les représentants de pays soulèvent de temps à autre les questions d'importance. Ce projet a été proposé, et le chef de l'opposition lui-même, lorsqu'il était dans le secteur privé, a présenté des recommandations en ce sens.

L'objet de cette mesure présentée à la Chambre des communes est de garantir la création de quelque 3 000 nouveaux emplois dans le domaine de la recherche et du développement et d'obtenir de nouveaux investissements de centaines de millions de dollars. Nous ne pouvons comprendre pourquoi les sénateurs libéraux persistent à s'opposer à une mesure aussi utile pour le Canada, le Québec, nos chercheurs et nos hommes de sciences en général.

Nous voulons prendre des initiatives, afin que le Canada puisse jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche scientifique et du développement. Nous sommes sidérés de voir que les libéraux et les néo-démocrates freinent ces initiatives, alors qu'on pourrait les prendre et empêcher ainsi une montée du prix des médicaments.

LA POSITION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait ou devrait savoir que ce projet de loi aura pour effet concret de faire monter le prix des médicaments au Canada de 300 à 600 millions de dollars par année. C'est ce qui va se produire.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Il y a quelques minutes à peine, la ministre du Commerce extérieur a nié que le président des États-Unis en particulier ou tout autre représentant des États-Unis ait essayé d'inciter le gouvernement fédéral à présenter ce type de projet de loi et puisque le premier ministre vient tout juste de préciser qu'il se pouvait que le président des États-Unis en ait discuté avec lui, va-t-il maintenant reconnaître que le président des États-Unis a discuté très précisément de la législation sur les médicaments brevetés et invité le gouvernement fédéral à procéder aux modifications qu'il tente maintenant d'imposer à la Chambre des communes et au Sénat?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue affirme carrément que le seul effet concret de cette mesure sera de faire monter le prix des médicaments. C'est, bien entendu, tout à fait faux.

J'invite les députés, même néo-démocrates, qui pourraient être enclins à croire cette déclaration à se reporter aux autres déclarations catégoriques de l'honorable député. En 1984 et 1985, il a prédit dans cette enceinte que nos budgets entraîneraient la perte de 50 000 à 150 000 emplois, alors qu'en fait, ils en ont créés des centaines de milliers. Il avait tort alors, et il est à nouveau dans l'erreur.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI C-84—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Alors qu'il est légitime de réprimer les abus, il est très évident que le projet de loi C-84 va bien plus loin et par là compromet la Charte des droits et les libertés civiles dont nous bénéficions en tant que Canadiens.

Étant donné qu'en dehors de la Chambre hier, le ministre a admis que la disposition 95(1) du nouveau projet de loi qui met les membres du clergé qui aident des réfugiés dans la même catégorie que de sordides gansters avides de profits est une erreur, va-t-il maintenant admettre à la Chambre et aux Canadiens que cette disposition et d'autres figurant dans le nouveau projet de loi ont besoin d'être remaniées considérablement de façon que nous puissions sévir contre les gangsters et les exploités sans pour autant bafouer notre Charte et nos libertés civiles?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'essaierai d'expliquer à mon ami—bien que cela ne sera pas facile—ce que j'ai voulu dire exactement hier et aujourd'hui. L'article 95 existe depuis toujours dans la loi. Le député conviendra avec moi qu'il figure dans la loi depuis dix ans.

La nouvelle disposition stipule que ce n'est pas un délit de conseiller à une personne de se présenter à un agent de l'immigration et de dire la vérité ou de transporter un étranger sans papiers au Canada dans le but de le présenter à un agent de l'immigration. Par contre c'est un délit que d'aider des personnes à se soustraire aux contrôles légitimes de l'immigration, que ce soit au point d'entrée ou au Canada.

Mon ami comprendra peut-être que personne n'a le droit de décider si des gens sont ou non des réfugiés avant qu'ils arrivent ici. Tous les Canadiens qui voudront faire venir des gens ici devront attendre avant qu'on décide si ces personnes sont des réfugiés. A cause de cela, nous devons laisser prendre cette décision aux personnes qui sont ici au Canada. Autrement dit, personne ne sera autorisée à décider avant les agents d'immigration que des gens sont des réfugiés. Ils peuvent venir de n'importe quelle organisation mais aux termes de la Loi sur l'immigration, seuls les Canadiens auront le droit de décider qui sont ou non des réfugiés.

LA CONFISCATION DE DOCUMENTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce que le ministre affirme est une chose et ce qui se trouve dans la mesure et devient la loi de notre pays en est une autre complètement différente. Nous nous intéressons au projet de loi parce que les ministres et les gouvernements passent mais la loi reste.